

Ki Tavo

29 Août 2026
16 Eloul 5786

1462



	All.	Fin	R. Tam
Paris	20h23	21h29	22h23
Lyon	20h08	21h11	22h00
Marseille	20h02	21h04	21h50
Tel Aviv	18h49	19h47	20h22
Jérusalem	18h32	19h45	20h24

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 16 Eloul, Rabbi Moché Pardo

Le 17 Eloul, Rabbi Chlomo 'Haïm Perlman

Le 18 Eloul, Rabbi Abdalala Some'h

Le 19 Eloul, Rabbi Bekhor Aharon Elnakwa

Le 20 Eloul, Rabbi Eliahou Lopian

Le 21 Eloul, Rabbi Yonathan Eibeschütz

Le 22 Eloul, Rabbi Yehouda Ben Simchon

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Les prémices, une éducation à la reconnaissance

« Quand tu seras arrivé dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne en héritage, quand tu en auras pris possession et y seras établi, tu prendras des prémices de tous les fruits de la terre, récoltés par toi dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, t'aura donné, et tu les mettras dans une corbeille ; et tu te rendras à l'endroit que l'Éternel, ton Dieu, aura choisi pour y faire régner Son Nom. »

(Dévarim 26, 1-2)

Nos Sages nous enseignent (Méguila 10b) que l'expression « véhaya » dénote toujours une expression de joie. L'apport des prémices doit se faire dans la joie, car ne peut être comparé le serviteur qui offre à son maître un cadeau avec une grimace aigre, de celui qui l'offre avec un visage lumineux et souriant. Cette démarche effectuée dans la joie témoigne de la reconnaissance du donneur vis-à-vis du Créateur pour tout le bien qu'Il lui a prodigué.

En approfondissant quelque peu cette mitsva, nous nous heurtons à une précision de nos Sages, selon lesquels les riches apportaient les bikourim dans des corbeilles en or et en argent, tandis que les pauvres les plaçaient dans de simples paniers d'osier. A priori, pourquoi apporter les prémices dans des ustensiles où tout le monde pouvait les voir ? Pourquoi ne pas les apporter plutôt dans des récipients fermés ?

La Torah précise en outre que cette procédure était accompagnée d'une déclaration orale : « Et tu diras à haute voix devant l'Éternel, ton Dieu : "Enfant d'Aram, mon père était errant, il descendit en Égypte, y vécut étranger, peu nombreux (...)" » (Dévarim 26, 5)

Autre question : pourquoi évoquer justement à ce moment-là des événements vécus par nos ancêtres, et notamment le cas de Lavan, qui voulut exterminer Yaakov ?

Soulignons, en guise de préambule à notre réponse, que l'homme doit se souvenir à chaque instant des bontés de D.ieu envers lui. Le verset dans Téhilim (60, 6) souligne : « Tu as donné à ceux qui Te craignent une bannière (ness) », et nos Sages d'expliquer que quiconque bénéficie d'un miracle (ness) et en remercie D.ieu bénéficie d'un miracle supplémentaire. Car par le remerciement, il prouve qu'il n'est pas ingrat envers celui qui lui a accordé ces bienfaits, et c'est pourquoi nos Sages ont instauré la récitation de la bénédiction du Gomel (« Qui accordes des bontés à Ses débiteurs »), pour toute personne ayant vécu un miracle. La coutume est même d'organiser un banquet pour louer et remercier le Saint béni soit-Il et publier Sa bonté. On retrouve ce principe de publication du miracle à 'Ha-

nouca, où la louange prend bien un caractère public.

Il faut savoir que le fait de donner un maximum de publicité à ses remerciements présente en outre un immense intérêt pour celui qui a bénéficié de ces bienfaits : en témoignant sa gratitude au Créateur, il en arrive à réaliser qu'il a une obligation d'accomplir la volonté de son Bienfaiteur – de là à l'accomplissement précis et volontaire des mitsvot et des décrets divins, quels qu'ils soient, il n'y a qu'un pas. Car comment l'homme pourrait-il trahir la Parole de Celui qui l'a comblé de Ses bienfaits ? Comment oserait-il irriter son Maître et ne pas accomplir Ses ordres ? Ainsi, celui qui loue Hachem jouit d'un surcroît d'élévation en Torah et en crainte du Ciel, et grande sera sa vigilance dans l'accomplissement des mitsvot.

Nous comprenons à présent la mitsva des prémices : lorsque l'homme voit la bénédiction dont a joui la récolte de son champ et les fruits magnifiques qui ont poussé dans son verger, il doit remercier son Créateur et publier Ses bontés envers lui. Et si déjà il est question de louer le Très-Haut, alors nous devons évoquer Sa grandeur et Ses bontés envers nous depuis que nous existons en tant que peuple. C'est la raison pour laquelle, au moment où l'on offre les prémices, on rappelle, en guise de louange supplémentaire, les événements qui nous sont arrivés du temps de nos saints ancêtres, Le remercions d'avoir sauvé Yaakov, notre père, des desseins de Lavan, et le louons pour nous avoir fait sortir d'Égypte, de cette terre étrangère où nous étions durement asservis. Nous lui manifestons notre reconnaissance pour nous avoir fait sortir des ténèbres vers la lumière, de l'esclavage vers la liberté, et nous avoir accordé la Terre Sainte. Car l'obligation de l'homme est de garder en mémoire, de ne jamais oublier le bien que le Créateur lui envoie.

Cette obligation est valable pour nous tous : nous devons louer le Très-Haut pour tous Ses bienfaits depuis notre naissance et jusqu'à ce jour. D'ailleurs, dès l'instant où nous ouvrons les yeux le matin, notre bouche doit chanter Ses louanges par la récitation du « modé ani » : « Je Te loue, Roi vivant à jamais, de m'avoir restitué mon âme dans Ta miséricorde, grande est Ta confiance. » Il faut cependant réfléchir pour déterminer si ces mots sont prononcés machinalement ou bien avec ferveur, en comprenant leur sens, à savoir le fait qu'en dormant nous étions comme des morts, et qu'au réveil, nous sommes en quelque sorte revenus à la vie.

Puissions-nous toujours savoir apprécier les Bontés du Créateur et nous joindre à la louange universelle de la Création, décrite par le roi David : « Toute âme de louera, Hallélou-y-a ! » (Téhilim 150, 6)



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Des 'hallot en l'honneur de Chabbat

Lors d'une visite à Hong-Kong, une femme âgée vint me demander une brakha... pour mourir.

« Une brakha pour mourir ?! m'étonnai-je. Quelle bénédiction y a-t-il dans une mort prématurée ? C'est en fait une vraie malédiction ! Pourquoi voulez-vous vous attirer une klala ? »

Elle me répondit qu'elle était lasse de cette existence sans but, et que, pour cette raison, elle voulait mourir. J'essayai donc de comprendre pourquoi sa vie lui semblait vaine et dénuée de sens. J'appris alors qu'elle était extrêmement riche, au point de disposer d'un jet privé, lui permettant de voyager à sa guise quand elle le voulait. Cependant, en dépit de cette vie de plaisirs, elle était dégoûtée de l'existence, car elle lui semblait privée de sens et de but.

Quand j'eus compris le problème, je conseillai à cette femme, qui n'observait pas la Torah ni les mitsvot, de s'efforcer dorénavant de confectionner elle-même, chaque semaine, des 'hallot en l'honneur du Chabbat. J'espérais que ce geste allait donner à sa vie si ennuyeuse un peu de contenu et d'intérêt.

À l'écoute de ce conseil, la femme s'avéra stupéfaite : « Peut-être ne m'avez-vous pas comprise ? Je ne me prépare pas même un verre de café !

J'ai des domestiques pour combler la moindre de mes demandes et n'ai pas l'habitude de lever le petit doigt, et vous voudriez que je fasse des 'hallot !? »

J'insistai cependant, soulignant le fait qu'elle désirait mourir justement parce qu'elle n'avait jamais fourni le moindre effort, et que c'était cette vie dénuée de sens qui lui pesait tant. Être constamment en vacances, ce n'est pas une vie, et seule une personne habituée à l'effort peut être à même de jouir d'une pause bien méritée. Au contraire, son inactivité était foncièrement négative.

C'est la raison pour laquelle je lui conseillai de préparer des 'hallot en l'honneur de Chabbat, car cette préparation serait sans doute à même de lui donner le goût de l'effort, et elle perdrait alors l'envie de mourir. Elle y gagnerait en outre le mérite de prélever la 'halla, mérite inestimable.

Mon interlocutrice finit par accepter mon conseil, et promit de s'y soumettre. Quelque temps après, elle me contacta. « Votre conseil était extraordinaire ! me confia-t-elle. Je suis moi-même stupéfaite de l'immense changement qui s'est opéré en moi. Du moment où j'ai commencé à confectionner les 'hallot chaque semaine, ma vie s'est emplie de joie et de satisfaction, et cette préparation en l'honneur du Chabbat m'a poussée à respecter ce jour ! »



Paroles de Tsaddikim

La prière pour chaque détail

« **L'Éternel a entendu notre voix (...)** » (Dévarim 26, 7)

Le Steipeler avait l'habitude de dire à ceux qui lui demandaient sa bénédiction : « N'attendez pas que quelqu'un d'autre prie pour vous. Priez pour vous-même, et sachez que la prière aide toujours. Chaque prière. Il n'y a pas de prière vaine ! Cela n'existe tout simplement pas dans la réalité ! »

Combien est heureux l'homme qui sait qu'il peut prier pour toute chose !

Rabbi David de Lelov annonça une fois à un ami qu'il avait l'intention de venir passer la nuit chez lui, afin de se rendre ensemble, de bon matin, chez le 'Hozé, le « Voyant » de Lublin.

L'ami en question informa aussitôt son épouse de l'arrivée d'un invité important, afin qu'elle prépare à son intention un festin digne d'un roi. Mais notre ami ignorait qu'ils n'avaient en provision que de la farine, et rien d'autre. Et avec cet ingrédient seul, on ne peut pas aller bien loin...

Mais sans trop faire de calculs, la vertueuse épouse de cet homme, prit le peu d'ingrédients qu'il lui restait, mélangea la farine avec de l'eau, sans huile ni épices, et c'est cette bouillie qu'elle servit aux deux hommes.

Leur hôte, le Rabbi de Lelov, mangea de ce plat « raffiné » avec un plaisir manifeste, après quoi il se rendit avec le maître de maison à Lublin. De retour chez lui, le Rabbi racontait à sa femme, qu'il avait mangé chez son mari un plat au goût de Gan Eden !

La Rabbanite, qui savait combien son époux était éloigné des plaisirs de ce monde, s'empressa de demander à la femme de cet ami quelle était la recette du plat dont son époux avait chanté les louanges.

Celle-ci se confia à elle en toute honnêteté : « Nous sommes pauvres, et avant le repas, nous n'avions rien à la maison qui puisse agrémenter le plat que j'étais censée préparer pour l'important invité dont mon mari m'annonçait la venue. Qu'ai-je fait ? J'ai pris ce que j'avais et pendant la préparation du plat, j'ai levé mes yeux au ciel et prié du fond du cœur : « Tu sais bien, Hachem, que je n'aurais pas économisé les épices pour faire un plat savoureux en l'honneur du Tsadik. Mais que puis-je faire, si nous n'avons rien à la maison ? Cependant, Toi, mon D.ieu, Tu as le Gan Eden tout entier. Prends, je T'en prie, en considération la pauvreté de ton humble servante, et met un peu du parfum du Gan Eden dans ce plat que je prépare, afin que j'aie le mérite de faire plaisir au Tsadik, et que je n'ai pas honte devant lui ! »

Cette prière, venant du fond du cœur, fut exaucée, et Hachem mit dans ce plat un avant-goût de paradis...



DE LA HAFTARA

« **Lève-toi, resplendis, car ta lumière est venue, et la gloire de l'Éternel rayonne sur toi (...)** » (Yéchayahou, chap. 60)

C'est une haftara lue pendant les 7 Chabbatot de consolation suivant le 9 Av.

CHEMIRAT HALACHONE

Le visage lumineux comme le soleil

Si en se gardant de dire du lachone hara, l'homme va en récolter des injures, il doit savoir que cela lui vaudra d'être compté à l'avenir parmi les bien-aimés de D.ieu, et d'avoir un visage brillant d'un éclat comparable à celui du soleil. Comme l'affirment nos Sages, « ceux que l'on attaque et qui ne répliquent pas, se laissent humilier sans rétorquer (...), s'applique à eux le verset « et Tes amis rayonneront comme le soleil qui sort dans toute sa gloire » (Choftim 5, 31). » À plus forte raison est-ce le cas de ceux qui subissent l'humiliation pour une mitsva de D.ieu.



PERLES SUR LA PARACHA

Réjouissez-vous avec la Torah

« Tu te réjouiras de tout le bien que l'Éternel, ton D.ieu, t'a accordé. » (Dévarim 26, 11)

Les célèbres paroles de notre Maître Rabbi 'Haïm ben Attar zatsal méritent d'être répétées fréquemment, tant elles sont à même de renforcer notre joie dans le Service divin :

« Rien d'autre n'est bon en dehors de la Torah. Si les hommes ressentaient sa douceur et sa suavité, ils en perdraient la raison et s'enflammeraient pour elle, sans accorder la moindre importance à tout l'or et l'argent du monde, car la Torah comprend tout le bien du monde. »

Pourquoi le Gaon de Vilna s'évanouit-il ?

« Je n'ai pas transgressé [la moindre] de Tes mitsvot et n'ai pas oublié (...) » (Dévarim 26, 13)

Dans le Maazané Tsédek, ce passage est expliqué à la lumière de ce qu'écrit le Rama : l'homme en arrive à commettre une faute involontaire pour avoir auparavant péché volontairement, une faute entraînant une autre.

C'est ce que souligne notre verset : « Je n'ai pas transgressé Tes mitsvot » – sciemment –, et « je n'ai pas oublié » – par inadvertance. Je n'ai pas commis de faute volontairement, et il ne m'est donc pas arrivé d'en commettre par oubli.

On raconte à ce propos qu'un Chabbat, le Gaon de Vilna toucha une peau d'orange et s'évanouit aussitôt, pensant que c'était mouktsé (objet que les Sages ont interdit de déplacer le Chabbat).

On tenta de le ranimer, mais il s'évanouit une fois de plus. Son épouse prit la peau d'orange et l'avalait en ajoutant : « C'est de la nourriture, ce n'est pas mouktsé ! »

Aussitôt, le Sage se sentit mieux.

Cependant, on pourrait se demander pourquoi le Gaon s'évanouit, alors qu'il n'avait touché cette épluchure qu'involontairement.

La réponse, comme le souligne Rabbi Mordékhai Mann zatsal, réside dans le principe mis en avant ci-dessus, à savoir que si quelqu'un n'a pas commis de transgression en connaissance de cause, il ne peut en venir à une faute par inadvertance.

Comme le nombre de jours dans l'année

« Tous les peuples de la terre verront que le Nom divin est associé au tien et ils te craindront. » (Dévarim 28, 10)

Nos Sages nous enseignent (Brakhot 6a) que « est associé au tien » fait allusion aux téfillin de la tête.

Les initiales des mots que nous venons de citer sont les lettres chin, youd et noun, qui, réunies, se prononcent chin, comme le nom de cette lettre formée par les téfillin de la tête – et c'est elle qui effraie les non-juifs. C'est ce que souligne Rabbi 'Haïm de Prague, auteur du Iguéret Hatioul.

En outre, la lettre chin, dont la valeur numérique est de 300, est gravée sur le boîtier des téfillin, en allusion aux 300 jours de l'année où nous mettons les téfillin.

Comment parvient-on à ce résultat ?

L'année comporte 365 jours. Mais on ne porte pas les téfillin les jours suivants : les 52 jours de Chabbat, les deux jours de Roch Hachana, le jour de Kippour, les 4 jours chômés à Souccot (en tenant compte des deux jours en diaspora et d'après l'avis selon lequel on porte les téfillin à 'hol hamoed), et quatre autres pour Pessa'h, ainsi que les deux jours de fête de Chavouot. On obtient un total de 65 jours. Et il reste bien, ainsi, 300 jours pendant lesquels nous nous couronnons de nos téfillin.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le but essentiel d'une véritable téchouva

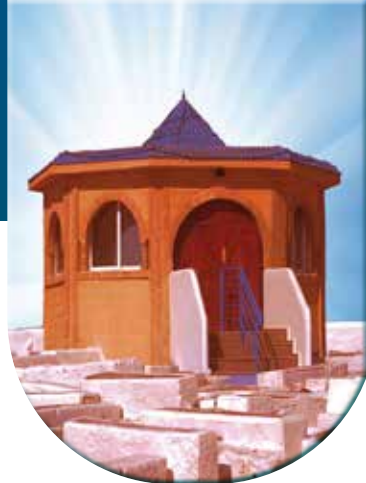
Le Gaon Rabbi Ye'hezkel Levinstein zatsal, directeur spirituel de la Yéchiva de Ponievitz, soulignait que, pendant le mois d'Eloul, période de repentir, tout homme éprouve certes un élan plus important que les autres jours de l'année, mais il faut cependant prendre garde à ce que cet élan ne soit pas superficiel. Et c'est justement parce qu'il manque parfois cette impulsion venant du fond du cœur qu'il arrive que nous n'ayons pas de crainte du jour du Jugement.

Nous allons approfondir davantage ce point.

Il se peut que l'homme, aspirant réellement, pendant le mois d'Eloul, à se repentir et s'efforçant de s'élever spirituellement, se lève tôt le matin pour aller réciter les séli'hot et s'écrie à pleins poumons : « Adon haséli'hot, bo'hen lévavot – Maître des séli'hot, qui scrute les cœurs (...) », après quoi il récite la prière du matin du début à la fin. Pourtant, il se peut qu'il reste loin de la voie d'une vraie téchouva. Car au fond de son cœur, il n'y a pas de réel élan, de changement positif.

Il accomplit certes des actes qui extérieurement semblent relever du repentir, prie joyeusement et récite les séli'hot, mais il doit être conscient qu'il lui faut redresser les sinuosités du cœur, se débarrasser de vices comme l'orgueil ou la jalousie, et chasser les mauvaises pensées de son esprit. C'est là le vrai travail, un travail venant de son intériorité, et qui mérite réellement le nom de téchouva. S'il le fait, il ressentira certainement la crainte du jour du jugement et celle inspirée par D.ieu.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, après la récitation des séli'hot, nous sonnons du chofar. Ce mot est à rapprocher de chipour, une « amélioration ». Nous devons améliorer nos actes, notre caractère, éloigner le mal qui nous habite et nous rapprocher du bien. C'est là le but essentiel, et la véritable téchouva.



A la mémoire des Tsadikim

Le Saint et Vénéré Le Tsaddik Rabbi Haïm Pinto (Hagadol)

Sa Hilloula le 26 Elloul - 8 Septembre 2026

La lumière du levant, le Tsadik et saint kabbaliste Rabbi 'Haïm Pinto « le Grand », que son mérite nous protège, répandit son éclat pur dans le monde entier dès sa jeunesse, en adoptant une existence de la Torah et de sainteté dans la tradition de ses saints ancêtres. Sa renommée était parvenue aux Juifs de toutes les villes du Maroc, et même les non-juifs l'honoraient, voyant en lui un homme saint, auteur de miracles.

Les bénédictions du Tsadik, émanant de sa bouche pure, opéraient de véritables miracles – comme le dit la sentence, « le Juste décrète et le Saint béni soit-Il exécute ». Des prodiges que d'innombrables Juifs ont encore le mérite de voir de nos jours, lorsqu'ils se rendent sur le saint tombeau et prient le Créateur de les exaucer, par le mérite du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal.

Notre Maître, le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita a raconté à l'occasion une anecdote concernant son saint ancêtre, Rabbi 'Haïm Pinto, anecdote qui illustre remarquablement le verset « tous les peuples de la terre verront que le Nom divin est associé au tien et ils te craindront ».

Rabbi 'Haïm avait un fils, Tsadik lui aussi, du nom de Rabbi Yehouda. Celui-ci n'était qu'un enfant quand un jeune non-juif eut l'audace de le maudire. En signe de protestation, Rabbi Yehouda lança une pierre, qui blessa l'autre au front.

Il se trouve que cet enfant non-juif n'était autre que le fils du gouverneur, un homme connu pour la haine farouche qu'il avait toujours portée aux Juifs. Lorsqu'il eut vent de ce que le fils de Rabbi 'Haïm avait fait au sien, il se réjouit d'avoir trouvé l'occasion de faire souffrir ses ennemis. Il se rua donc vers la maison de Rabbi 'Haïm, bien décidé à venger son rejeton. Mais dès qu'il entra et vit le Tsadik assis en train d'étudier la Torah, il fit demi-tour et sortit de la maison en courant.

Quand ses accompagnateurs lui deman-

dèrent pourquoi il avait fui, il leur répondit qu'il avait vu un éclat lumineux sur le visage du Rav, et avait craint, s'il le dérangeait, d'en subir des dommages. Le gouverneur avait si peur qu'il s'empressa même, de retour chez lui, d'envoyer des présents au Tsadik pour se faire pardonner de l'avoir dérangé !

Rabbi 'Haïm fit alors appeler le notable, qui se présenta tout tremblant, et lorsque le Tsadik l'interrogea sur le motif de sa venue matinale, le gouverneur lui répondit : « Ce n'est rien, juste une petite dispute entre mon fils et le vôtre, mais les choses se sont arrangées. »

Cette anecdote nous démontre clairement que quand un Tsadik étudie la Torah, il s'élève et adhère aux Noms divins saints, si bien que tous les non-juifs le craignent immédiatement.

Je ne vous abandonnerai pas !

Le 26 Eloul de l'année 1845 (5605), la flamme s'éteignit et l'âme sainte de Rabbi 'Haïm rejoignit le Trône Céleste, après que le Tsadik eut exhorté ses élèves à continuer à progresser dans l'observance de la Torah et l'accomplissement des mitsvot.

« Je continuerai à prier pour vous après ma mort, comme je l'ai toujours fait de mon vivant. Je ne vous abandonnerai pas, comme je ne vous ai jamais abandonné », leur promit-il.

Rabbi 'Haïm fut enterré dans l'ancien cimetière de Mogador. Puisse son mérite nous protéger et nous apporter, ainsi qu'à tout le peuple juif, bienfaits et bénédictions, et puissions-nous mériter d'être inscrits et scellés dans la livre de la Vie, de la Paix, et de la joie de la Délivrance finale, Amen !

